



Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)  
Université du Québec à Montréal (UQAM)  
Pavillon Judith-Jasmin  
405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4  
Montréal, Québec  
Local J-M880  
Téléphone: 514.987.3000 #2630  
afea@uqam.ca  
www.afea.uqam.ca/  
www.facebook.com/afea.uqam  
@AfeaUQAM

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFÉA

3 mai 2023, 13H30, A-M050

### Proposition d'ordre du jour :

#### 0. Ouverture

0.1 Élection de l'équipe d'animation

0.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 1. Grève

#### 2. Fermeture

2.1 Varia

2.2 Procédure de clôture

## 0. OUVERTURE

---

QUE l'Assemblée soit ouverte à 13h38

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

### 0.1 Élection de l'équipe d'animation

QUE l'équipe d'animation soit composée de Maude Authier Pigeon et Rémi Grenier.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

### 0.2 Adoption de l'ordre du jour

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

- 0. Ouverture
  - 0.1 Élection de l'équipe d'animation
  - 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1. Grève
- 2. Fermeture
  - 2.1 Varia
  - 2.2 Procédure de clôture

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

## 1. GRÈVE

---

Proposition privilégié :

Que l'assemblée soit ajournée de 13h55 jusqu'à 14h20 pour faire une levée des cours de 14h.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à majorité**

Proposition de réouverture à 14h22

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**

*CONSIDÉRANT la menace de l'administration de l'UQÀM d'évincer l'Association Facultaire Étudiante des Arts (AFÉA), l'Association Facultaire Étudiante de Science Politique et Droit (AFESPED) et l'Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines (AFESH) de leur emplacement central au niveau métro du pavillon Judith-Jasmin (J) dans moins de deux semaines;*

*CONSIDÉRANT l'incertitude quant aux locaux de remplacement qui seront proposés par l'administration de l'UQAM pour relocaliser les associations facultaires;*

*CONSIDÉRANT que la relégation de ces locaux associatifs dans des endroits moins accessibles réduirait leur visibilité auprès de la population étudiante et amenuisent leur capacité à remplir leur rôle essentiels de représentation et de protection de leurs membres;*

*CONSIDÉRANT que la relocalisation des trois associations dans des endroits différents détruirait le climat de collégialité et de collaboration essentiel aux mobilisations d'envergure, historiquement propulsées par la triade associative (tel que démontré par les grèves de 2005, 2007, 2012 et 2015 pour la gratuité scolaire et la salarisation des stages);*

*CONSIDÉRANT que la tentative d'éviction s'inscrit dans la dérive autoritaire de l'UQAM, par la répression politique et par l'accaparement du pouvoir par le rectorat, compromettant ainsi l'idéal démocratique participatif sur lequel l'UQAM a été fondé;*

*CONSIDÉRANT l'avancement des discussions entre les associations étudiantes et la direction;*

*CONSIDÉRANT une ouverture à une relocalisation temporaire, mais également un retour commun au JAR;*

*CONSIDÉRANT l'imminence du déménagement des associations facultaires prévu le 14 mai 2023 par l'administration de l'UQAM;*

Que l'AFÉA poursuive une augmentation des moyens de pression tant et aussi longtemps qu'un de ces deux objectifs ne sera pas atteint :

- Le renoncement de l'administration à l'éviction des associations étudiantes facultaires de leur emplacement central au niveau métro du pavillon Judith-Jasmin (J), OU:
- La remise d'une entente écrite de l'administration stipulant que l'attribution d'un nouveau local respectera toutes ces conditions:

1. Situé au niveau métro (M)
2. Également visible et central pour la population étudiante que le J-M880 actuel
3. Regroupe les associations facultaires des arts (AFÉA), de science politique et droit (AFESPED) et des sciences humaines (AFESH)
4. Espace suffisant pour l'imprimante présentement localisée au J-M760 actuel
5. Muni de trois bureaux fermés pour les employé.es permanent.es des associations

Que l'on exige une signature de la part de la direction officialisant le retour des associations concernées à la fin des travaux pour accepter un local temporaire commun ;

**Que l'AFÉA-UQAM, advenant que les conditions ne soient pas remplies ou que la direction revienne sur ses engagements, ait un mandat de grève de deux jours déclenchable à un moment opportun durant la session d'été 2023 avec 48h de préavis.**

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à majorité**

Proposition d'amendement :

Que l'on exempt les cours suivants: DAN4260, DAN4280 de la grève.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à majorité**

## 2. Fermeture

---

## **2.1 Varia**

### **2.2 Procédure de clôture**

QUE l'Assemblée générale soit levée à 14h49.

Dûment proposé

Dûment appuyé

**Adopté à l'unanimité**